

DECISION DU MAIRE

N°552

DATE
19 juin 2026

Convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de la société SEAS-PSP, le lundi 6 juillet 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la société SEAS-PSP sollicite une mise à disposition des locaux municipaux, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, le lundi 6 juillet 2026, de 7h00 à 16h00, pour l'organisation d'une conférence,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de la société SEAS-PSP,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de la société SEAS-PSP.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents, avec la société SEAS-PSP, dont le siège social est situé au 9, avenue du Président Georges Pompidou, 92500 Rueil-Malmaison.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux, le lundi 6 juillet 2026, de 7h00 à 16h00.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de **3 836,00 €**, avec refacturation de frais afférents (heures supplémentaires d'un agent SSIAP ville, frais de nettoyage, etc...) correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

DESIGNATION	DATE	PU	QUANTITE	Prix Total
Mise à disposition Hall d'accueil et auditorium	Lundi 6 juillet 2026	2 000,00 €	1	2 000,00 €
Fluides - Frais généraux	Lundi 6 juillet 2026	300,00 €	1	300,00 €
Montage / démontage mobilier par service logistique	Lundi 6 juillet 2026	480,00 €	1	480,00 €
Nettoyage hall / auditorium après le démontage		450,00 €	1	450,00 €
Nettoyage 15 capuchons MD + 3 housses table		145,00 €	1	145,00 €
Forfait régisseur Ville 1/2 journée	Lundi 6 juillet 2026	120,00 €	1	120,00 €
HS régisseur Ville	Lundi 6 juillet 2026	30,00 €	1,5	45,00 €
Forfait agent polyvalent Ville SSIAP1	Lundi 6 juillet 2026	200,00 €	1	200,00 €
HS agent polyvalent Ville SSIAP1	Lundi 6 juillet 2026	32,00 €	3	96,00 €
PRIX TOTAL				3 836,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 26/06/2026